

Grenoble, le 9 février 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Cabinet

PARCOUR[T]S-METRAGES 2016 Présentation du dispositif

Réf N° 2016

Affaire suivie par :

Pierre-Yves Pépin
Tél : 06 10 99 05 98

Alexandre Winkler
Tél : 06 78 60 96 25

Mél :
ce.ipr-ien
@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

Fruit d'une collaboration avec l'Agence du Court-Métrage, l'année 2016 verra la mise en place d'un dispositif d'éducation à l'image et par l'image, pour les collèges et les lycées. Intitulé *Parcour[t]s-métrages*, il touche les enseignants de toutes les disciplines, les professeurs documentalistes, ainsi que les conseillers principaux d'éducation. Tourné vers les champs disciplinaires et les problématiques de vie scolaire, cette pluralité des intervenants a été voulue comme telle dès le départ par les initiateurs du projet, messieurs Pierre-Yves Pépin, IA-IPR EVS et Alexandre Winkler, IA-IPR de lettres.

Un cycle de seize films d'une durée moyenne de 15 minutes sera ainsi disponible à partir de la plate-forme de diffusion du *Kinétoscope*, à partir du 1^{er} janvier 2016, avec un accompagnement spécifique, conforme aux orientations pédagogiques nationales et académiques.

Objectifs :

Le dispositif *Parcour[t]s-métrages* se donne pour cadre les recommandations ministérielles relatives à la formation de l'élève et du citoyen ; à ce titre, il s'inscrit dans une quadruple perspective :

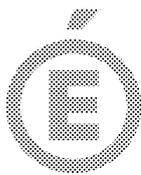
1 – *Education aux médias et à l'information (EMI) / Education à l'image*. Pour des élèves quotidiennement confrontés à l'image, *Parcour[t]s-métrages* est un dispositif permettant d'affiner son regard, tout en développant sa sensibilité ;

2 – *Développement de compétences d'argumentation*. Les courts-métrages ont été choisis de telle sorte qu'ils invitent les élèves à saisir leurs enjeux, pour débattre et apprendre à exposer son point de vue ;

3 – *Formation du citoyen et de l'esprit critique*. Ces courts-métrages doivent permettre d'aborder des thèmes qui entrent dans le processus de formation, chez les élèves, d'une conscience citoyenne. A ce titre, *Parcour[t]s-métrages* relaie l'injonction ministérielle de mobilisation de l'école autour des valeurs de la République et de la laïcité ;

4 – *Sensibilisation aux enjeux artistiques et culturels*. Pour des élèves ayant un accès réduit ou irrégulier aux structures culturelles, les courts-métrages offrent la possibilité d'une ouverture sur des thèmes et des enjeux

esthétiques auxquels ils doivent être familiarisés, avant d'entrer en contact avec les grandes œuvres cinématographiques du patrimoine.



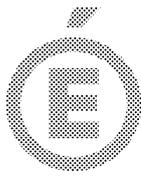
2/3

Mise en œuvre :

- Les collèges et lycées concernés par le dispositif procèdent à partir d'une sélection de seize courts métrages. Destinés au départ à être diffusés sur le temps de la pause méridienne, ils peuvent être également exploités selon d'autres modalités : pendant les cours « ordinaires », durant les séances d'accompagnement personnalisé, voire d'enseignement pratiques interdisciplinaires. Au lycée, la Maison des lycées (MDL) peut s'en saisir.
- En fonction du niveau visé, deux programmations différentes sont prévues. Certains courts-métrages sont néanmoins conçus pour être vus en collège comme en lycée. Pour chacun des seize films, des fiches d'accompagnement à destination des enseignants seront bientôt disponibles en ligne ;
- Les fiches d'accompagnement sont destinées aux professeurs, non aux élèves. Très brèves, elles donnent, pour chaque court-métrage, les informations principales, et proposent des pistes d'activités dans la perspective des compétences de *réception*, de *réflexion* et d'*expression/création* ;
- Les courts-métrages sont mis à la disposition des enseignants par l'Agence du Court-Métrage, qui donne accès à la plate-forme de diffusion du *Kinétoscope*, moyennant un abonnement d'un an (<http://www.lekinetoscope.fr/>).

Positionnement institutionnel et pédagogique :

- *Public visé.* Dès le départ, le projet a été conçu pour s'adresser à des établissements présentant les deux caractéristiques suivantes : a) éloignement des structures culturelles présentes dans les centres urbains ; b) présence d'objectifs culturels localement identifiés comme prioritaires, par le rectorat ou la DRAC.
- *Appui sur les réformes.* Qu'il s'agisse du collège ou du lycée, le triple objectif poursuivi est celui qui sous-tend les programmes. Dans le cas très précis du collège réformé, *Parcour[t]s métrages* est conçu pour être compatible avec les approches relevant de la pédagogie de projet, et les approches interdisciplinaires. Le court-métrage permet en effet des regards croisés, invitant à un programme d'activités articulées autour d'objectifs limités, dans un cadre temporel donné, le tout donnant lieu à une réalisation concrète — pouvant ou non intégrer des éléments audiovisuels. Il poursuit, par ailleurs les objectifs de l'éducation aux médias et à l'information (EMI).
- *Adéquation avec les parcours.* Parce que former un spectateur, c'est former un individu ouvert à la réception sensible de l'œuvre, et capable de s'exprimer de manière construite sur un sujet donné, *Parcour[t]s-métrages* s'insère dans la logique de parcours, telle qu'elle est promue par le collège réformé. Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) peut ainsi être alimenté par ces courts-métrages, sélectionnés par un comité de pilotage également attentif à la variété formelle et aux qualités esthétiques des œuvres.



Quant au parcours citoyen — ou, plus précisément, à l'éducation morale et civique (EMC) —, ses attendus ont été pris en compte en amont, dès l'élaboration des critères destinés à sélectionner seize films, à partir de la centaine disponible sur la plate-forme du *Kinétoscope*. Ces critères, au nombre de dix, sont les suivants :

faux/vrai, art, différence, handicap, vivre ensemble, amour, adolescence, tolérance, histoire, sport.

Si l'on peut qualifier ces entrées de *sociétales*, c'est qu'elles abordent des questions touchant la question du rapport à autrui et à soi-même, au moment du difficile passage de l'enfance à l'âge adulte. Ces questions font évidemment écho à celles qui se posent vis-à-vis des principes républicains ; les circonstances impliquent plus que jamais d'y rendre sensible la jeunesse des collèges et des lycées.